

Image not found or type unknown



Enlèvement du mobilier dans maison en indivision.

Par **Miaaou**, le **06/01/2014** à **16:06**

Bonjour,
Suite à un décès nous avons hérité d'une maison.
Sur le mandat de vente le notaire nous proposé de faire vider la maison, très encombrée, par toute entreprise ou association. Ce que nous avons accepté.
Or un des héritiers a vidé la maison (il n'y a pas eu d'inventaire) et nous demande une somme d'argent pour défraiement.
Ce que je souhaiterais savoir c'est, si je suis en droit de refuser de verser cette somme pour les raisons suivantes :
1) il ne nous a pas concertés
2) il a disposé de tout le contenu
3) il a mis en vente certains des biens (sur LBC)
Merci pour votre aide.